



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 août 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze août, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, maire, s'est réuni à la salle des Halles, en séance publique.

15 présents : M. Jérôme BÉGASSE, Mme Laetitia COUR, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, M. William POMMIER, M. Franck JOURDAN, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Florence STABLO, M. Yvon LECAËR, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Grégory FONTENEAU, M. Jean BERGER, Mme Christine HEYRAUD.

11 excusés : Mme Cécile BRÉGEON (procuration à Mme Katell SEVIN-RENAULT), M. Frédéric SALAÛN (procuration à M. Vincent BONNISSEAU), M. Yves LE ROUX (procuration à M. William POMMIER), Mme Catherine LEBON (procuration à Mme Jacqueline LE QUÉRÉ), Mme Maëlle ÉVARD (procuration à Mme Florence STABLO), M. Pierre AVENET (procuration à Mme Séverine BUFFERAND), Mme Morgane JÉZÉGOU (procuration à Mme Laetitia COUR), M. Guillaume HUBERT (procuration à M. Jérôme BÉGASSE), M. Samuel TRAVERS (procuration à Mme Christine HEYRAUD), Mme Fabienne MONTEMBAULT (procuration à M. Grégory FONTENEAU), Mme Laura ESNAULT (procuration à M. Jean BERGER).

Il est à noter que Mme Pascale MACOURS n'assiste pas au conseil municipal, et, ne peut prendre part au vote conformément à l'application des articles LO 286-1- et LO 286-2 du code électoral.

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline LE QUÉRÉ

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : le 6 août 2020

2020-08-01

Nomenclature : 5.6

Sénatoriales : élection des délégués et suppléants

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

Vu le jugement en référé préfectoral, notifié par le Tribunal Administratif de RENNES en date du 24 juillet, annulant les élections sénatoriales du 10 juillet 2020,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 août 2020 fixant les nouvelles dates des élections sénatoriales au 14 août 2020,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. Yvon LECAËR
- M. Jean BERGER
- M. Florent BASLÉ
- M. Severine BUFFERAND

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste A est composée par M. Jérôme BÉGASSE

La liste B est composée par M. Samuel TRAVERS

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 26
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 26

M. Le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 12 sièges

Liste B : 3 sièges

d) Élection des délégués suppléants

M. Le Maire proclame alors les résultats définitifs :

Liste A : 4 sièges

Liste B : 1 siège

Liste A : Saint-Aubin, une histoire d'avenir (liste de Jérôme BÉGASSE)

1. M. Jérôme BÉGASSE
2. Mme Cécile BRÉGEON
3. M. Frédéric SALAÛN
4. Mme Laëtitia COUR
5. M. Yves LE ROUX
6. Mme Jacqueline LE QUÉRÉ
7. M. Vincent BONNISSEAU
8. Mme Katell SEVIN-RENAULT
9. M. Florent BASLÉ
10. Mme Séverine BUFFERAND
11. M. Jean-Michel GUÉNIOT
12. Mme Maëlle EVARD
13. M. Franck JOURDAN (suppléant)
14. Mme Catherine LEBON (suppléante)
15. M. Guillaume HUBERT (suppléant)
16. Mme Morgane JÉZÉGOU (suppléante)

Liste B : Ensemble, agissons pour demain (liste de Samuel TRAVERS)

17. Grégory FONTENEAU
18. Fabienne MONTEMBault
19. Jean BERGER
20. Laura ESNAULT (suppléante)

2020-08-02

Nomenclature : 4.2

Personnel municipal - Pôle de Services de Proximité et Label « France Service » - Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel de 2^e classe à temps plein pour une année, renouvelable une fois.

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée que, conformément aux directives gouvernementales, le Pôle de Services de Proximité de Saint-Aubin-du-Cormier, devrait être labellisé « France Services » à compter du 1^{er} septembre 2020. La commune est, à ce jour, en attente de la date exacte de la labellisation. Considérant l'ensemble des services complémentaires à ceux du Pôle de Services de Proximité, apporté à la population par cette labellisation, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps plein au sein du service administratif. Toutefois, ce label n'étant pas acquis, son maintien étant lié à l'utilisation et la fréquentation effectives pour les services labellisés, et, soumis à un bilan statistique annuel, M Le Maire propose la création d'un poste contractuel pour une année, renouvelable une fois. Outre les fonctions liées à cette labellisation, l'agent recruté sera formé à l'accueil du public au sein du Pôle de Services de Proximité. M. Le Maire précise que cette création de poste sera effective sous seule condition que le Pôle de Services de Proximité ait obtenu la labellisation officielle auprès de la Préfecture, et, uniquement à compter de cette date.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint administratif contractuel de 2^e classe à temps complet d'une année renouvelable une fois, valide le principe de création sous condition de la date effective de labellisation, autorise M le Maire à actualiser le tableau des effectifs de la commune en conséquence.

Publié et affiché conformément l'article 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Saint-Aubin-du-Cormier, le 19 août 2020
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.